

# PLAN FAMILLE

## DOCUMENT VOYAGEUR VALIDÉ PAR LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET LA SNCF

### CARTE FAMILLE MILITAIRE



Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 1.6 du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018 – 2022, une refonte du dispositif lié aux cartes de réduction famille militaire a été décidée.

### BÉNÉFICIAIRES

La carte Famille militaire permet au conjoint et/ou aux enfants à charge d'un militaire des forces armées françaises en activité, de bénéficier d'une réduction pour des voyages effectués sur des parcours nationaux.

- Au conjoint du militaire (marié ou ayant conclu un pacte civil de solidarité),
- Aux enfants fiscalement à charge du militaire jusqu'à leur majorité et à la fin de leurs études (en cas d'études, le droit sera maintenu jusqu'à la fin des études et au plus tard jusqu'à la veille des 27 ans de l'étudiant).

**A partir du 2 janvier 2019, la présence du militaire n'est plus obligatoire lors du voyage des porteurs de la carte Famille militaire (détenteurs de l'ancien ou du nouveau modèle de carte).**

La désignation des bénéficiaires des cartes famille est placée sous la responsabilité exclusive de l'Autorité militaire.

### RÉDUCTIONS ET CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF

Les réductions carte Famille militaire sont appliquées dans tous les trains nationaux dans les conditions suivantes :

- Pour les TGV (hors OUIGO) et les trains Intercités, une réduction de 30% sur le tarif Loisir est garantie quels que soient le train et l'horaire.
- Pour les autres trains (hors trains de banlieue Ile de France), une réduction de 25% à 50% est appliquée sur le tarif normal en fonction du calendrier voyageur national.

**Plan d'accompagnement  
des familles**  
2018-2022



# PLAN FAMILLE

## DÉLIVRANCE ET UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT

Les titres de transport sont délivrés aux membres de la famille du militaire ouvrant-droit dès lors qu'ils figurent au verso de la carte Famille militaire collective (ancien modèle de carte) ou lorsqu'ils disposent de cartes individuelles (nouveau modèle de carte) délivrées par l'Autorité militaire.

Les cartes sont à présenter lors des contrôles à bord. Un justificatif d'identité pourra être demandé à chacun des bénéficiaires présents.

## PARTICULARITÉ DES VOYAGES EFFECTUÉS AVEC UNE ANCIENNE CARTE

- Seuls les bénéficiaires en possession de la carte au moment des contrôles pourront bénéficier du tarif carte Famille Militaire.
- Pour des voyages effectués en deux groupes sur des trains différents, les bénéficiaires qui ne détiendront pas l'original de la carte Famille militaire au moment du voyage ne pourront pas prétendre au tarif (y compris à posteriori du voyage via les processus de réclamation).

## CLASSES DE VOYAGES

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe sans restriction et indépendamment des droits ouverts au militaire.

## MISE EN ŒUVRE

Les nouvelles cartes familles seront distribuées progressivement à partir de la fin du premier trimestre 2019 par le Commissariat des armées.

Les modalités d'acquisition de la nouvelle carte famille seront détaillées dans une note diffusée par la DCSCA.

## Maquette de la nouvelle carte famille SNCF sécurisée

